

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **12 (1874)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182742>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dis-je ? à l'eau. Il n'y en avait pas six pouces, mais en revanche la vase était si profonde et si tenace que je fus obligé de patauger pendant huit grandes minutes avant d'arriver au bord opposé. Des espérances très réelles et des opinions politiques très problématiques restèrent dans la vase ainsi que mon chapeau.

Arrivé sur terre ferme, je me retournai vers la foule et, me souvenant du Camnoëns, je m'écriai à mon tour : Démocratie ! Démocratie ! tu es une fort belle chose, mais tes apôtres sont de fameux gredins.

Cette exclamation, impie dans sa seconde partie, a, en sa faveur, des circonstances atténuantes.

La foule avait débordé par deux ponts et allait me rejoindre, je m'enfuis dans la direction de la Grand'Rue. Je vis de loin Lucie à la fenêtre.

— Ouvrez, je vous en prie.

— Non pas, dit-elle, vous saliriez les tapis.

— Au nom du ciel, Lucie, m'écriai-je en joignant les mains.

— Je ne vous connais pas, courez, courez toujours. Et je repris ma course, mais dans quel état ! nu-tête, les cheveux en désordre, les habits couverts de fange. Dieu ! quand j'y pense, mes persécuteurs étaient moins nombreux, mais leur rage augmentait en raison directe de la distance parcourue et les pierres pleuvaient autour de moi. Enfin, à bout de forces et n'entendant plus les insultes de la foule je m'arrêtai, ou, pour mieux dire, je tombai sur le bord de la route et m'endormis. — Sommeil, don des anges, tu as été donné à l'homme pour qu'il puisse un instant oublier ses souffrances.

Des rêves dorés voltigèrent bientôt autour de moi, mon discours électrisait le peuple. Douze hommes vigoureux me portaient en triomphe, Lucie me couronnait au milieu d'une foule enthousiaste, puis je montais, montais toujours, jusqu'à ce que j'eusse assis sur le haut du clocher de la ville. La pointe était pointue. Et je m'éveillai. Une baïonnette me fouillait les chairs.

La loi, dans sa personnification la plus inintelligente et la plus correcte, la morale en pompon et en épauettes, le tout sous la forme d'un gendarme, me rappelait à la réalité.

(A suivre.)

On sait qu'un décret rendu récemment par le Grand Conseil a libéré la femme de l'obligation d'avoir un conseil judiciaire, à la suite de pétitions au pied desquelles on remarquait bon nombre de signatures apposées par des mains féminines.

L'autre jour cependant, une veuve, qui n'était pas au courant des délibérations de notre Corps législatif, attendait dans les pas-perdus de l'Hôtel de Ville le moment d'être admise à l'audience de la Justice de Paix, dans le but de se faire nommer un conseil judiciaire à la place du sien, qui venait de quitter le pays.

Souffrant cruellement d'attendre là quelques in-

stants sans causer, elle avisa un de nos députés qu'une affaire appelait aussi devant la même autorité, et lui raconta l'objet de sa démarche.

— Mais ma bonne, lui dit-il, il est inutile que vous attendiez plus longtemps, car la Justice de Paix est dans l'impossibilité de satisfaire à votre demande; vous n'ignorez pas que l'institution des conseils judiciaires a été abolie dernièrement par le Grand Conseil.

— Que me dites-vous là ?... il m'en faut un, le mien est parti.... il a bien fait, car c'était un *taquet* qui n'a jamais rien su faire. Il me faut un autre homme que ça.

— Je vous le répète, c'est inutile; la Justice de Paix ne vous en nommera point.... Et, du reste, notez que c'est en grande partie sur votre demande que les conseils judiciaires ont été supprimés.

— Comment, sur ma demande ?...

— Je veux dire sur la demande des femmes. J'étais au Grand Conseil à la lecture de la pétition, et parmi les signataires on en comptait un grand nombre de votre sexe.

À l'ouïe de ces paroles, notre veuve mit vigoureusement les deux points sur ses hanches, se redressa devant le député et lui dit : « Alors vous êtes assez bêtes pour écouter des femmes.... Eh bien ! merci !... » Puis, tournant sur ses talons, elle gagna l'escalier.

Les Egyptiens

sur les bords du Léman.

VI

De bonne heure Victorine quitta la couche où, malgré ses inquiétudes, le repos l'avait cependant visitée. Parcourant son appartement, elle avait d'abord reconnu qu'il n'avait d'issue que par celui des femmes aux soins desquelles elle était livrée. Cet appartement contenait, du reste, tout ce qui pouvait lui être utile ou agréable. Elle y remarqua même partout une sorte de recherche qui lui fut pénible, puisque cette recherche semblait dévoiler une préméditation, qui lui annonçait une plus ou moins longue captivité.

Cependant la vertueuse Victorine n'eût jamais pu prévoir les véritables intentions de cet homme, profondément immoral, qui la retenait prisonnière. Elle se plaisait, au contraire, à penser que le prélat ne l'avait attirée chez lui que pour mieux préparer son union avec Edouard.

On apporta à Victorine le repas du matin et bientôt après on lui annonça la visite de l'évêque. En effet, le prélat ne tarda pas à se présenter, et Victorine, extrêmement émue, crut cependant devoir prendre la parole la première et se plaignit amèrement des violences dont elle avait été victime.

L'évêque s'efforça de la persuader qu'il avait été obligé de la faire amener chez lui dans le but de préparer son union avec Edouard, ne pouvant traiter cette affaire qu'en secret. En lui parlant, il la regardait d'un air extrêmement affectueux; il lui prenait la main, la serrait dans les siennes et voulait y imprimer un baiser. Victorine la retira et lui dit avec dignité :

« Pourquoi les chevaliers de la Cuillère, ces hommes atroces, ont-ils été choisis pour mes conducteurs ? Pourquoi me force-t-on à passer par cet affreux souterrain souillé des traces du crime où mes pieds ont heurté le cadavre d'une femme ? »

— Je me persuade, ma chère fille, que c'est une vision que vous avez eue, suite de votre frayeur et de votre imagi-